

REGLEMENT KARTING / MOTO / TROTTINETTE PISTE DE COMPETITION DE SOUCY

La piste est homologuée FFSA pour les karts, FFM pour les motos et les trottinettes électriques

Prescriptions générales pour tous les pilotes et accompagnants :

Vous devez vous présenter à l'accueil afin de valider votre licence, votre CASM ou Pass Circuit et vous acquitter du droit de piste avant de rouler, pour les droits de piste journaliers, un par pilote avec remise d'un bracelet personnel.

Les accompagnateurs sont formellement interdits sur le circuit, sauf en cas de dépannage ou incident. Les véhicules avec remorque ou transportant le matériel doivent s'installer dans le parc pilote exclusivement

Tous les autres véhicules doivent rester garés sur le parking à l'extérieur du parc pilote (paddock). Il est impératif d'adopter un comportement sportif et courtois avec l'ensemble des pilotes et accompagnants. L'engagement et le respect de chacun d'entre nous sont primordiaux.

La conduite sous l'emprise d'alcool ou drogue est strictement interdite. Elle pourra faire l'objet d'exclusion du site et de poursuites.

Horaires d'ouverture de la piste :

Du 1er mars au 31 Octobre :

De 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 le Week-End (départ du paddock à 18h)

De 9h00 à 17h00 sans coupure du mercredi au vendredi (sans coupure, départ du paddock à 17h30)

Du 1er novembre à fin février :

De 10h à 12h30 et 13h30 à 17h le Week-End (départ du paddock à 17h30)

De 10h00 à 17h sans coupure du mercredi au vendredi (départ du paddock à 17h30)

Des créneaux spécifiques sont réservés aux motos et trottinettes électriques et indiqués dans le calendrier sur le site de l'Ask.

En dehors de ces créneaux la piste est ouverte au karting.

La piste est fermée le lundi et mardi.

La piste peut être également fermée pour d'autres raisons (compétitions, travaux, vacances)

Il est conseillé de consulter le site internet avant de venir : <https://asksens.com/>

Charte de l'ASK Sens :

L'association met à votre disposition un certain nombre d'équipements, avant votre départ l'emplacement occupé doit être propre, sans déchets.

Vous devez en tant que licenciés, respecter les structures du circuit, dans le cas contraire l'ASK se réserve le droit de demander à quiconque ne respecte pas ses règles de quitter immédiatement l'enceinte du circuit ponctuellement ou définitivement

Sécurité et matériel :

Votre matériel et votre tenue vestimentaire doivent être conformes aux règlements fédéraux en vigueur. Le responsable du site est habilité à en effectuer le contrôle

Environnement et déchets : chaque zone de mécanique doit être recouverte d'une bâche ou tapis, évitant les infiltrations de polluants dans le sol.

Les barbecues sont interdits dans le paddock.

Les pneumatiques usagés doivent être rendus à votre vendeur

Bidons et aérosols : à déposer en déchetterie dans les conteneurs prévus à cet usage.

Les déchets ménagers : doivent être déposés dans les poubelles réparties sur le paddock.

Sanitaires : le bloc sanitaire à votre disposition doit rester propre.

Véhicules électriques ou hybrides : il est formellement interdit de procéder à leur charge dans l'enceinte du circuit.

DISPOSITIONS COMMUNES EN PISTE :

- Ralentir en cas de drapeau jaune ou de danger (pilote en difficulté) sur la piste.
- Rouler doucement dans la partie stands et parc pilote.
- L'entrée des stands se fait au bout de la parabole avant la ligne droite de départ
- Les pilotes en piste sont prioritaires, ceux qui sortent des stands doivent leur céder le passage
Tout pilote sortant du circuit pour rentrer aux stands doit le signaler aux autres pilotes afin d'éviter toute collision.
- En cas de drapeau rouge, rouler à vitesse réduite et rejoindre les stands.

DISPOSITIONS PROPRES AU ROULAGE KARTING :

En présence de pilotes de catégories **Minimes et Cadets, mini 60**, un créneau de **20 minutes à chaque début d'heure** leur sera dédié.

Les karts d'autres catégories que celles citées ci-dessus ne doivent en aucun cas rouler en même temps. C'est à vous de vous entendre entre vous pour respecter ces règles.

Les mini karts ne peuvent rouler que sur des créneaux spécifiques déterminés au préalable avec les responsables du circuit.

POUR UNE BONNE PRATIQUE DE VOTRE SPORT, CE QUI EST NECESSAIRE :

- **Un équipement complet et conforme et en bon état** : Casque intégral – Combinaison – Gants – Chaussures montantes.
- **Un kart respectant les règles de sécurité.**
- **Respect des règles de propreté du site** : voir charte ci-dessus
- **Sur la piste** : en cas de problème lever la main, ne pas laisser le kart sur le bord de la piste, limiter la circulation des piétons sur la piste, faire attention aux pilotes ayant un niveau inférieur au votre.

Levez la main quand vous quittez la piste

Ne roulez en aucun cas à contresens

**Et n'oubliez pas, vous êtes là pour vous faire plaisir,
alors respectez-vous les uns et les autres et
maintenez la propreté des lieux.**

DISPOSITIONS PROPRES AU ROULAGE MOTO / TROTINETTE :

Équipements obligatoires suivant [RTS-FFM](#) :

- Pilote
 - Casque intégral homologué
 - Cuir intégral recommandé ou combinaisons de cuir deux pièces ou tout autre vêtement de protection offrant une résistance équivalente à celle-ci.
 - Gants en cuir
 - Bottes
 - Protection dorsale
- Moto
 - 25 Cv maximum, 450cm³ monocylindre ou 500cm³ bicylindre (certificat FFM)
 - Protections ou poignées plastique (leviers frein et embrayage)
 - Protections ou cale-pieds plastique ainsi que sélecteur et frein arrière
 - Embouts de guidon plastique
 - Pas de béquille, récupérateurs huile, eau, etc.
- Trotinette
 - A partir de 14 ans suivant [RTS Vitesse FFM titre 5](#) - 35 kW maximum

Règles en piste :

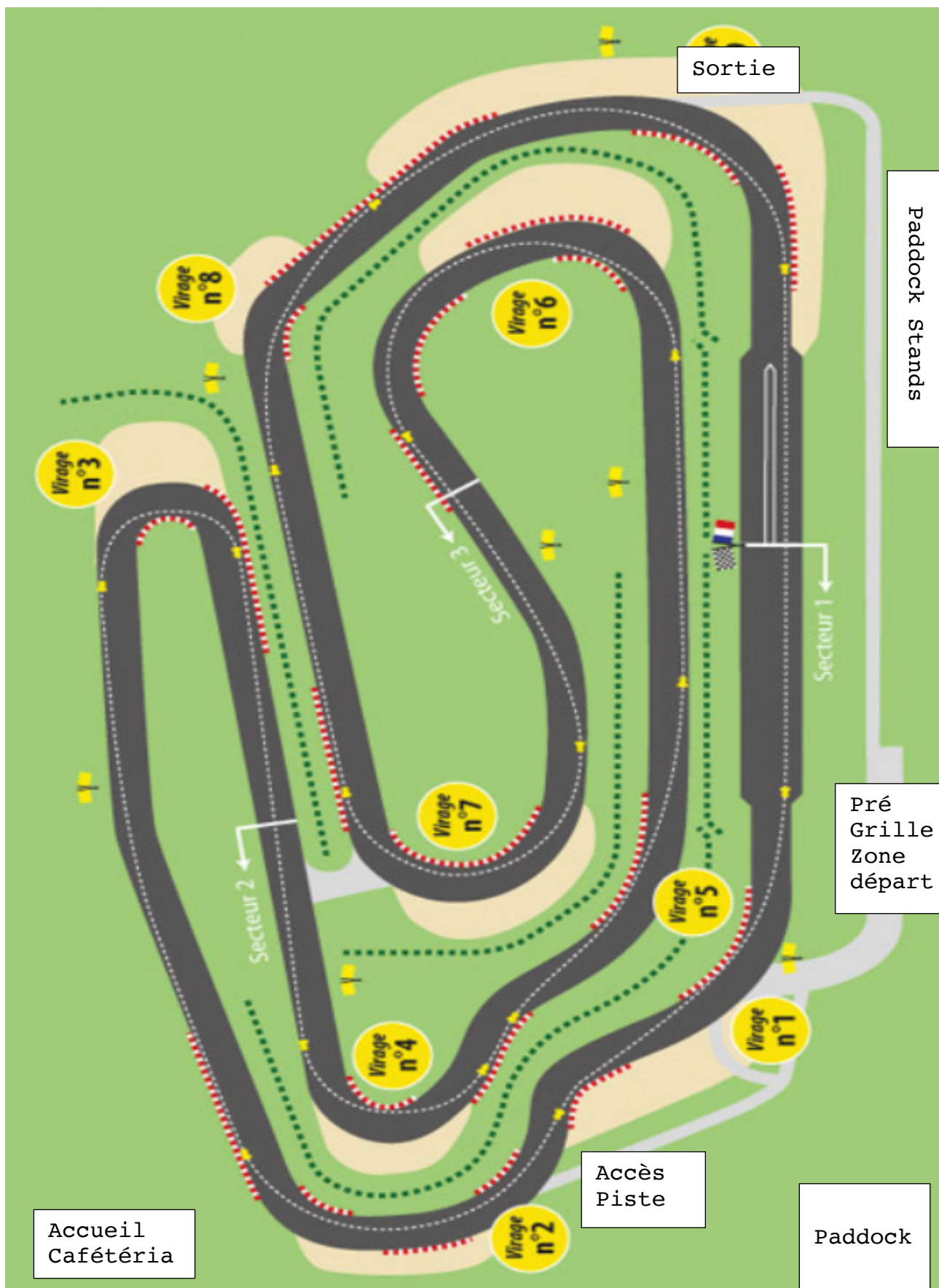
- Attendre le signal de l'agent de piste avant de vous engager sur le circuit.
- Le nombre maximum de motos admises en piste est de
 - 35 motos inférieures à 25cv
 - 26 motos supérieures à 25cv (monocylindre ou bicylindre)
 - 35 trotinettes électriques
- Manœuvres interdites : Wheelings, stoppies et autres manœuvres dangereuses sont formellement proscrites sur la piste et le paddock.

Catégories Article 15 RTS vitesse

	CYLINDRÉE MAXIMALE MOTO
À partir de 7 ans	Jusqu'à 80 cm ³ 2T à variateur ou 110 cm ³ 4T à embrayage automatique Jusqu'à 65 cm ³ 2T ou 115 cm ³ 4T à boîte de vitesses Puissance maximum de 12 CV à la roue arrière
À partir de 8 ans	Jusqu'à 80 cm ³ 2T à variateur ou 110 cm ³ 4T à embrayage automatique Jusqu'à 65 cm ³ 2T ou 115 cm ³ 4T à boîte de vitesses Puissance maximum de 12 CV à la roue arrière Pocket bike : jusqu'à 40 cm ³ , carburateur de Ø 15mm maximum
À partir de 9 ans	Jusqu'à 85 cm ³ 2T ou 180 cm ³ 4T monocylindre Puissance maximum de 25 CV à la roue arrière Pocket bike : plus de 40 cm ³
A partir de 10 ans	Jusqu'à 125 cm ³ 2T ou 250 cm ³ 4T monocylindre Puissance maximum de 25CV à la roue arrière
À partir de 11 ans	Jusqu'à 125 cm ³ 2T ou 500 cm ³ 4T monocylindre ou bicylindre. Puissance maximum de 42 CV à la roue arrière
À partir de 13 ans	Jusqu'à 125 cm ³ 2T ou 500 cm ³ 4T monocylindre ou bicylindre. Puissance maximum de 50 CV à la roue arrière
À partir de 15 ans	Jusqu'à 125 cm ³ 2T ou 500 cm ³ 4T monocylindre, en conformité avec l'homologation de la piste de Soucy
À partir de 16 ans	En conformité avec l'homologation de la piste de Soucy

Association Sportive de Karting de Sens

Loi 1901



Adresse de correspondance : Patrick Vizatelle, Président
30 Rue Paul Doumer, 45220 CHATEAURENARD
Tél : 06 14 93 14 99 – E-mail : pvizatelle@yahoo.com

Piste ASK Sens, Route de la Chapelle-sur-Oreuse, 89100 Soucy
Fax : 03 86 86 53 11 (fermée le lundi et mardi)
E-mail : ask-sens@wanadoo.fr **Site :** www.asksens.com